



VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour :

- 1/ Validation des 3 derniers comptes-rendus.
- 2/ Avancée de la restitution aux élus de l'enquête citoyenne par le groupe de travail.
- 3/ Comité de pilotage de la Politique de la Ville. Evaluation à mi-parcours.
Renouvellement des conseils citoyens.
- 4/ Fête de Noël partenariale et fête de quartier 2020.
- 5/ Informations locales et questions diverses.

Présents : Edith Bizieux, Matthieu Brunet, Jean-Pierre Cougoule, Jérémy Lecouffe (Commerçant Place de l'Île de France), Jocelyne Moineau, Maria Dolores Windholtz, Patrick Varrier (Association Comité de Quartier), Gérard Barré, Jacques Bessière, Hans Hartmann.

Excusés : Emmanuelle Garnier (service à la personne, indépendante), Huguette Bessière (Association CNL), Aurélia Chargelègue (Association Pas à Pas), Sophie Baradeau (Association Maison de Quartier), Hélène Basset (Association Méli-mélo), Annie Mongeau.

Absents : L'association Les plates, l'enfant et la mer

1/ Validation des 3 derniers comptes-rendus.

Les comptes-rendus des réunions du 28 juin, du 13 septembre et du 04 octobre sont validés.

2/ Avancée de la restitution aux élus de l'enquête citoyenne par le groupe de travail.

Qui inviter pour cette présentation ?

Associer les habitants à la présentation aux partenaires institutionnels ? La présentation du 03 mai leur était destinée, leur présence n'est pas nécessaire pour l'instant. Même remarque pour les associations. Pour les entreprises du quartier, elles ne seront pas présentes pour cette restitution.

Différencier la présentation de l'étude dans sa totalité et celle des projets concernant l'environnement en cours d'élaboration, pour ne pas brouiller notre message.



Environnement : travail en cours sur les fiches établies par Matthieu par le groupe de travail pour une validation en décembre.

Méthodologie : Choisir un projet parmi les différentes propositions

« environnement ». Ce projet est alors porté par une ou deux personnes qui le mettent en place et suivent sa réalisation dans le temps en s'entourant des compétences nécessaires : habitants, ville, OPHLM...

3/ Comité de pilotage de la Politique de la Ville. Evaluation à mi-parcours. Renouvellement des conseils citoyens.

La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 11 octobre 2019 à la préfecture.

Cf annexe

Renouvellement des conseils citoyens.

Les conseillers ont été nommés pour 5 ans (2015-2020). Il faut prévoir leur renouvellement.

La situation des conseils citoyens n'est pas la même dans les différents quartiers prioritaires du département. Les modalités du renouvellement ne seront pas identiques.

Lors du dernier conseil, on proposait d'étoffer le conseil actuel.

En 2016, lors de la constitution du conseil, plus de 100 habitants s'étaient portés volontaires sans être tirés au sort. Les contacter ? Trouver une autre façon de mobiliser quelques habitants ?

4/ Fête de Noël partenariale et fête de quartier 2020.

Fête de Noël :

Une réunion de préparation est prévue avec les associations et institutions partenaires au projet : L'office HLM, Méli Mélo, La Maison de Quartier, Le comité de Quartier, L'ALPMS, la Mairie de proximité.

La fête est prévue dans la semaine du 16 au 20 décembre 2019.

Pour cette semaine de fête, il sera prévu goûter, célébration du sapin de Noël sur la place, tables d'hôtes à thème, film d'animation...

Fête du quartier 2020 :

Le succès de la fête de juillet dernier rend très souhaitable une nouvelle fête en 2020.

Format identique à 2019.

Portage par la mairie. Impossible pour la MQ (sécurité, finances...).

Date : le dernier jour d'école, le 03 juillet 2020.

Amélioration à apporter (bilan de la fête 2019).

5/ Informations locales et questions diverses.

- La réunion inter-conseils est reportée au vendredi 24 janvier 2020 à la Maison de quartier.



- Etre vigilant sur l'aspect paysager du futur skate parc (être en accord avec les souhaits des habitants sur l'environnement).
- L'insuffisance du chauffage dans les H.L.M. pose de gros problèmes. Prévoir une réunion conjointe conseil citoyen, comité de quartier avec l'OPHLM.
- Un appel d'offre pour créer des zones « aires marines éducatives » pour les écoles et collèges a été lancé. Le responsable de ces aires marines éducatives, salarié du parc marin, commence la mise en place des projets proposés. Les écoles rochelaises n'ont pas répondu à l'appel. Descartes pourrait définir un projet.
L'école travaille déjà sur un programme tourné vers la mer (Métiers de la mer, voile, éventuellement projet scientifique). Pour répondre à un tel appel d'offre, l'école pourrait avoir besoin de bénévoles pour écrire la réponse par exemple.
- Il n'y a pas de poubelles dans les abribus. Il est souhaitable d'en mettre.
- Aire de camping-cars : la plaquette indiquant commerces et services est en cours d'élaboration. Concernant cette aire, les chiffres de fréquentation de la première année nous avait été communiqués. La fréquentation en aout était un peu supérieure à 40%. Connaître l'évolution des chiffres depuis l'année de son installation.

Pas d'autres questions.
Fin de la réunion.



Annexe



Contrat de Ville de l'agglomération de La Rochelle 2015-2020/2022

Comité de pilotage du 11 octobre 2019 – Compte rendu

Le 11 octobre 2019 à 14h30, le comité de pilotage du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de La Rochelle s'est tenu à la Préfecture de la Charente-Maritime, sous la présidence conjointe de M. Pierre-Emmanuel PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de La Rochelle et de Mme Séverine LACOSTE, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Étaient présents :

- Etat : Pierre-Emmanuel PORTHERET, Secrétaire Général de la Préfecture, Régis LE GUILLOUX, Délégué du Préfet, Bénédicte LAVOCAT-MAILHOS, Directrice de la DCAT, Victoria MEYNARD, chargée de mission DCAT.
- CA de La Rochelle : Séverine LACOSTE, Vice-présidente, Stéphanie ROLLAND, directrice de service, Catherine LOPEZ, chargée de mission.
- Ville de La Rochelle : Michel CARMONA, adjoint au Maire, Sophorn GARGOULLAUD, Adjoint au Maire, France RUAULT, DGA,
- OPH de l'agglomération de La Rochelle : Jean-Jacques CARRE, Directeur
- CCI : Emmanuel HURTREZ,
- Région Nouvelle-Aquitaine : Gérard BLANCHARD, élu, Anne-Laure REIX, chargée de mission,
- Ville d'Aytré : Dominique GENSAC, adjoint au Maire, Annie DAGOIS, élue,
- ENEDIS : Armelle LIAUD,
- Pôle Emploi : Catherine MAZAURY,
- DDSP 17 : Olivier LE GUESTRE, Directeur
- Fondation Fier de nos quartiers : Laurent LHERIAU, délégué
- Conseil citoyen de Mireuil : Camille BAUDRY, animatrice, Mohamed HASMI et Aurélie MATHIEU, conseillers citoyens,
- Conseil citoyen Port-Neuf : Jean-Pierre COUGOULE, conseiller citoyen,
-

Excusé(s) :

- Ville de La Rochelle : Séverine AOUACH-BAVEREL, élue et Julien DION, DGA
- Habitat 17 : Philippe DRUJON, Directeur
- CAF : Samantha HENIN
- CPAM : Marie-Anne ZANOR,
- La Poste : Corinne LACOMBE,
- (Groupe LA POSTE),
- TGI : Laurent ZUCHOWICZ
- Conseil citoyen de Port-Neuf : Amandine MOULS, animatrice



Introduction de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture qui remercie les services de l'État et de la Communauté d'Agglomération pour le travail fourni. Mme Lacoste annonce la liste des membres excusés et remercie très sincèrement les partenaires qui, grâce à leur contribution, ont œuvré à l'enrichissement du bilan à mi-parcours dans un calendrier particulièrement court et contraint.

La présentation s'appuie sur un document projeté en séance et joint au présent compte-rendu.

1. Bilan à mi-parcours du contrat de ville

A partir du contrat de ville 2015-2020, un bilan a été établi grâce à la contribution des services et des partenaires cosignataires du contrat de ville sur la période 2015-2018.

A ce jour, on peut constater un très bon niveau de mise en œuvre des objectifs du contrat, avec des crédits de droit commun et spécifiques mobilisés, des enveloppes financières constantes et un engagement respecté de la part des partenaires.

Il a été particulièrement difficile de faire une compilation générale des crédits de droit commun déployés tant ils sont importants et de plusieurs natures. Néanmoins, depuis 2015, en moyenne, 110 projets sont financés chaque année dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville avec une enveloppe Etat/CdA quasi-constante (environ 1 400 000 € par an), le pilier Cohésion sociale étant toujours le plus représenté.

A noter qu'une enveloppe CdA s'ajoute aux crédits de fonctionnement pour des projets en investissement pour un montant de 275 000€ par an.

Depuis 2015, le bilan a mis en exergue un réseau d'acteurs très dense et moteur sur l'agglomération qui conduisent de nombreux projets couvrant un spectre thématique particulièrement large sur de nombreux domaines d'intervention dont des projets prégnants tels que le programme de réussite éducative, Net Solidaire, l'atelier santé ville, la maison pluridisciplinaire de santé, les conseils citoyens, la fabrique à entreprendre, P[art]cours ...

Mais ce constat met aussi en avant certaines faiblesses comme un manque de hiérarchisation et de lisibilité des actions qui se reconduisent dans une « logique de guichet », et qui induisent un manque de dimension évaluative des projets et des besoins émergents non couverts par endroits.

2. Projet de Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (P.E.R.R.)

Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale et de l'esprit du Pacte de Dijon signé en juillet 2019, un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (P.E.R.R.) sera signé et annexé au contrat de ville. Il prolongera celui-ci jusqu'en 2022 et identifiera des priorités d'intervention.

Il tient compte des enseignements du bilan à mi-parcours, et continue de s'adosser aux 3 piliers du contrat de ville :

- ✓ **Pilier 1 – Cohésion sociale : renforcer l'accès à la citoyenneté**



- Développer l'accès aux services publics et l'inclusion numérique
- Continuer à défendre les Valeurs de la république
- Déployer le plan Jeunesse dans les quartiers
- Accentuer la lutte contre le désœuvrement des jeunes de 11 à 18 ans
- Promouvoir davantage l'accès à la culture et à la pratique du sport

✓ **Pilier 2 – Cadre de vue et Renouveau Urbain**

- Agir pour une attractivité renouvelée de Villeneuve les Salines
- Poursuivre et amplifier la mixité sociale dans les quartiers et l'agglomération
- Pérenniser les accueils de proximité et les actions de médiation

✓ **Pilier 3 – Emploi et développement économique : lever les freins à l'emploi**

- Former des personnes qualifiées
- Assurer la mobilité des travailleurs jusqu'à leur lieu d'exercice professionnel
- Lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi, par un accompagnement global, par des modes de garde adaptés, et la mobilisation d'une offre de soins.

L'égalité femmes-hommes reste un axe transversal du contrat de ville et constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs publics et une responsabilité conjointe pour l'État et les collectivités.

Les enseignements du bilan permettent de réajuster pour les prochaines années l'instance du comité de pilotage en instance d'orientation stratégique et de partage des problématiques territoriales, l'organisation d'ateliers semestriels entre acteurs de terrain et décisionnels, de poursuivre les rencontres avec les porteurs de projets lors du lancement de l'appel à projet et enfin, consolider le suivi des 3 conseils citoyens.

Séverine Lacoste précise que l'objectif est de partager des priorités renouvées pour les années à venir. Elle rappelle également qu'il existe par ailleurs de nombreux dispositifs de droit commun qui intègrent un focus QPV et cite les Assises de l'Emploi.

Pôle Emploi partage le constat et les orientations présentées en précisant que les conseillers emploi travaillent quotidiennement pour les quartiers sur l'accompagnement global et les freins sociaux à l'emploi avec les travailleurs sociaux du Conseil Départemental. Volonté d'avoir un conseiller supplémentaire dans les quartiers l'année prochaine.

L'État souhaite implanter une Maison France Services dans chaque canton du département dont l'objectif est de faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire, en priorité dans les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales. Les 3 mairies annexes de proximité de La Rochelle sont candidates. Suite à l'audit de la mairie annexe de Mireuil, il sera difficile de labelliser celle-ci au 1er janvier 2020, la labellisation pourrait être prévue fin 2020 voire début 2021.

L'Office Public de l'Habitat propose de préciser la priorité 2 relative à la mixité sociale : il souhaite accroître la production d'une offre de logement en accession à prix abordable dans les quartiers prioritaires et de logements sociaux dans le reste de l'agglomération pour fluidifier les parcours résidentiels des locataires Hlm et développer l'accès au logement pour tous



Il rappelle également qu'il existe des liens entre les objectifs du contrat et les conventions PAQTE où les bailleurs sociaux s'engagent également à travers un axe jeunesse via l'accessibilité aux stages de 3^{ème}, un axe sur les marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique, un axe sur le mécénat et un engagement sur les non-discriminations.

La signature du P.E.R.R. interviendra après réajustement du document en fonction des différentes interventions des partenaires, et à l'issue des validations et votes des différentes assemblées délibérantes des cosignataires du contrat de ville.

3. Place des conseils citoyens

Chaque quartier prioritaire est doté d'un conseil citoyen et d'un animateur. Le bilan de cette mise en œuvre est assez positif, car les conseillers se sentent reconnus par les acteurs décisionnels mais pas assez par les habitants. Les projets ne sont pas assez présents sur les quartiers et il est toujours difficile de mobiliser les conseillers sur la durée. L'équipe projet (Etat/CdA/Mairies de proximité de la Ville LR) est toujours mobilisée pour soutenir les conseils citoyens et développer les fonds de participation aux habitants, aujourd'hui seulement présent à Mireuil.

Les Fonds de participation des habitants (FPH) permettent de soutenir financièrement des micro-projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble dans les quartiers prioritaires. Ils ne peuvent excéder 500 € en ce qui concerne le FPH de Mireuil. Ils sont aujourd'hui financés par l'Etat et la CdA (possibilité de mobiliser également la CAF et le CD).

Des formations ont été organisées par l'État pour les conseillers citoyens via les réseaux des professionnels de la politique de la ville, PQNA et l'École de la Rénovation Urbaine.

Dès le 1^{er} semestre 2020, il faudra à nouveau mobiliser les habitants pour le renouvellement des conseils citoyens car leur mandat arrive à terme au 31 décembre 2020.

Le conseil citoyen de Mireuil se dit satisfait de la prolongation du suivi et de l'accompagnement des conseils citoyens et souligne la difficulté à mobiliser des habitants pour participer à cette instance, et s'interroge sur la possibilité, tant pour mobiliser les habitants que pour développer des projets avec le FPH, d'accueillir des habitants des quartiers jouxtant le quartier prioritaire.

Le conseil citoyen de Mireuil confirme également un désœuvrement des jeunes dans le quartier de Mireuil, des actes de délinquance et une nette discrimination à l'accès à l'emploi des jeunes des QPV d'origine étrangère et lié au lieu de résidence.

La loi impose un zonage mais il n'est pas interdit de développer un projet en dehors de ce zonage et d'intégrer des habitants « en dehors » du quartier. La notion de quartier vécu est importante, tout en gardant à l'esprit le périmètre QPV. Les réunions des conseils citoyens sont ouvertes à toute personne du quartier. Il existe également d'autres instances de démocratie participative pour répondre à tous les habitants, les comités de quartier.

Le conseil citoyen de Port-Neuf s'interroge sur les modalités de renouvellement des conseillers citoyens. Cette instance fonctionne très bien sur le quartier et de



nombreux membres ont la volonté de continuer à s'investir au sein du conseil citoyen.

Les amendements seront intégrés dans le protocole qui sera renvoyé aux membres du comité de pilotage. Dès qu'il sera validé, il pourra être signé par toutes les instances des cosignataires.

Séverine Lacoste et Pierre-Emmanuel Portheret remercient l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution ainsi que les services de l'Etat et de la CdA pour la réalisation du bilan et du protocole et lèvent la séance.